

24 JANVIER, JOURNÉE MASSIVE DE GREVE !

A l'occasion de la présentation du projet de loi sur les retraites en conseil des ministres, l'intersyndicale FSU, CFE-CGC, CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL appelle à une journée massive interprofessionnelle de grève et de manifestations.



**LA RETRAITE À POINTS,
C'EST TOUJOURS NON !**

PLUS ILS AVANCENT ...

■ Mouvement social historique, la contestation contre la réforme des retraites a déjà permis d'obtenir des reculs du gouvernement, comme l'exclusion de certains métiers (armée, police, navigants aériens, marins pêcheurs...) et un recul des générations concernées (cf verso). Cela reste insuffisant. Les dépenses de retraites seront plafonnées à 14% du PIB, malgré l'augmentation du nombre de retraité-es. La réforme accentuera donc la précarité en abaissant le niveau des retraites dans le public et le privé, et les inégalités en permettant aux plus aisé-es de capitaliser pour leur propre pension. Le SNUipp-FSU, qui a été de toutes les mobilisations depuis le 5 décembre, s'y oppose et défend des exigences de justice sociale.

... PLUS LES DROITS RECULENT

■ **RETRAIT DE L'ÂGE PIVOT, UNE AVANCÉE ?**

L'annonce gouvernementale porte sur le retrait provisoire de l'âge pivot pour les générations 1960 à 1964. Difficile de croire qu'il ne sera pas remis pour permettre un retour à l'équilibre des caisses de retraites pour 2027 (soit 12 milliards d'économie) ! Par ailleurs toutes les générations à partir de 1965 seront concernées par l'âge d'équilibre.

■ **ÂGE PIVOT, ÂGE D'ÉQUILIBRE ?**

Le gouvernement parle aussi d'âge du taux plein. Trois termes pour un seul mécanisme (âge fixé au-delà de l'ouverture des droits) pour contraindre les salarié-es et fonctionnaires à travailler plus longtemps afin de ne pas subir de malus. L'âge pivot sera une mesure transitoire appliquée entre 2022 et 2027 ; l'âge d'équilibre persistera quoi qu'il en soit.

■ **RECU DE L'ÂGE D'ÉQUILIBRE !**

Le gouvernement se vante de fixer l'âge d'équilibre à 64 ans, bien en deçà de l'âge d'annulation de la décote (67 ans) mais il oublie de dire que son augmentation est d'ores et déjà prévue. Le rapport Delevoye envisage qu'il soit de 65,4 ans pour les générations 1980 et de 66,25 pour les générations 1990.

Et pour les suivantes... retour à 67 ans ?

■ **ET LES FEMMES ?**

Elles sont les plus touchées par les temps partiels imposés, les carrières hachées et ralenties en lien avec l'éducation des enfants. Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes seront démultipliées à la retraite.

■ **ET LES PE ?**

Les enseignant-es du premier degré demeurent les grand-es perdant-es de cette réforme :

- *perte de la référence aux six derniers mois qui compensait des bas salaires en début et milieu de carrière ;

- *indemnités quasiment inexistantes (8% en moyenne contre 30% dans la Fonction publique d'État, hors enseignants).

Cela représente une perte de pension comprise entre 300 et 900 euros par mois !

QUI EST CONCERNÉ-E ?

Génération de 1960 à 1964 : En attente des annonces qui seront faites pour le retour à l'équilibre des caisses, le calcul de la pension se fera selon les règles actuelles.

Génération de 1965 à 1974 : Calcul de la pension selon les règles actuelles avec l'ajout de l'âge d'équilibre. La pension pourra alors être impactée par la décote actuelle ou par le malus par rapport à l'âge d'équilibre (application du plus défavorable).

Génération de 1975 à 2003 : Transition dans le système à points au 1er janvier 2025. Les droits à pensions acquis avant cette date dans le régime actuel seront conservés, auxquels s'ajoutera la pension issue du système à points (en fonction des points acquis à partir de 2025).

Génération 2004 et suivantes : Entrée dans le système à points dès 2022.

NB : Pour les actifs (anciens instits) ajouter 5 ans à chaque génération.

UNE REVALORISATION EN TROMPE L'OEIL !

Le gouvernement reconnaît que les enseignant-es vont être les grand-es perdant-es de la réforme, et inscrit dans la loi une pseudo-revalorisation. Il ne s'agit ni d'une revalorisation qui rattraperait le déclassement salarial, ni d'une compensation qui minimiserait les pertes sur les pensions.

■ **UN FLOU DANS LE BUDGET !**

500 millions d'euros en 2021, soit 46 € par mois en moyenne si chacun-e des 900 000 enseignant-es était concerné-e. L'objectif initial de 10 milliards cumulés en 2037 est insuffisant et sans aucune crédibilité (annonces imprécises, engagements différés...) ! Pour, au mieux, un effet sur les pensions dans 50 ans...

■ **POUR TOUS-TES VRAIMENT ?**

Dans l'objectif ministériel d'une compensation pour la retraite, la revalorisation serait inégale, avec des différences entre celles et ceux né-es après 1975, concerné-es par la réforme des retraites, et les autres. La valeur du travail serait différemment revalorisée en fonction de l'âge, inacceptable !

■ **UNE ÉVOLUTION DES MISSIONS ?**

Cette soi-disant compensation s'accompagnerait de nouvelles missions, de contreparties, d'une « refonte de la profession ». Ce n'est donc plus une revalorisation mais un travail supplémentaire qui serait demandé, comme la formation ou les stages de soutien pendant les vacances scolaires.

Le SNUipp-FSU revendique une réelle revalorisation pour tous et toutes permettant d'enrayer le déclassement salarial, sans contrepartie.

Cela passe par une augmentation significative des salaires, le dégel du point d'indice dans la Fonction publique et la fin des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.